

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5923**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées avenue de Bohlen et rue Jacquard appartenant à la Société immobilière pour le commerce et la réparation de l'automobile (Simcra)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet du Carré de Soie sur les communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin, la Communauté urbaine a engagé le réaménagement des voiries qui desserviront le pôle de loisirs et le futur pôle multimodal. Il s'agit, principalement, de l'avenue de Bohlen et de la rue Jacquard.

Dans ce but, la Communauté urbaine envisage d'acquérir deux parcelles de terrain nu situées 50-52, avenue de Bohlen et rue Jacquard à Vaulx en Velin, appartenant à la société Simcra, occupées par des emplacements de parking.

Ces parcelles, destinées à être intégrées dans le domaine public de voirie, proviennent de la division de la parcelle cadastrée sous le numéro 61 de la section BN et sont respectivement cadastrées sous le numéro 112 de la section BN pour 709 mètres carrés et sous le numéro 113 de la section BN pour 265 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, ces terrains seraient acquis au prix de 29 220 €, admis par France domaine.

En outre, une indemnité de 302 289 € TTC serait attribuée à la société Simcra pour couvrir les travaux de réaménagement des parkings restant sa propriété, eu égard à la suppression de 37 places de stationnement nécessitée par les aménagements de voirie ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte qui lui est soumis relatif à l'acquisition de deux parcelles de terrain situées 50-52, avenue de Bohlen et rue Jacquard à Vaulx en Velin et appartenant à la société Simcra.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1195 le 1er mars 2006 pour la somme de 15 614 800 €.

**4° - Le montant** à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1 195 - pour un montant de 331 509 € pour l'acquisition et les travaux de réaménagement des parkings, et de 4 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,